



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 FEVRIER 2026

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du Conseil municipal du 15 janvier 2026
2. Tableau des effectifs - Création poste Adjoint technique catégorie C et suppression de 11 emplois vacants.
3. Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel au service technique.
4. Délibération autorisant la manifestation à titre gratuit du « Championnat national Air de Laser Run » sur le site des Arènes de Thénac, le 5 mai 2026.
5. CDA SAINTES GRANDES RIVES : Convention constitutive de groupement de commandes : centrale d'achats RESAH
6. CDA SAINTES GRANDES RIVES : Convention constitutive de groupement de commandes : services de télécommunications fixes, mobiles et internet.
7. CODEV : suppression de l'article 4 ter de la proposition de loi visant à renforcer le pouvoir préfectoral de dérogation.
8. CHARENTE MARITIME DEVELOPPEMENT : Mise à jour des statuts
9. Association All Dances – réservation salle H. Neveu pour manifestation de danses – tarifs
10. Informations et questions diverses

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-trois février à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil municipal de cette commune, convoqué (convocation du 17 février 2026), s'est réuni à la mairie dans la salle du Conseil municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sylvie MERCIER, Maire.

Présents : Mme. Sylvie MERCIER, M. Christian AUDEBAUD, M. Jean-Pierre BRUNET, M. Jean-Christophe CHAUMET, M. Jean-Pierre DURAND, Mme Nadège LE GALL, Mme. Sylvie LIMOGES, Mme. Nelly MUSCADET, M. Jean-Luc RABANIER, Mme. Béatrice RAPET, M. Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ.

Secrétaire de séance : Béatrice RAPET

Absents excusés : Mme Karine PROSPER, M. Patrick PAYET, Mme Delphine BAYOU, Ludovic MOULINEAU, Mme Joëlle DUJARDIN

Absents : Jean BRETHOME, Mélissa CHARPENTIER, Ludovic ALLU

Présents : 11

Absents : 7

Votants : 11

► Ordre du jour N° 1

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 15 janvier 2026.

Le Procès-Verbal de la précédente réunion du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Ont Voté : Mme. Sylvie MERCIER, M. Christian AUDEBAUD, M. Jean-Pierre BRUNET, M. Jean-Christophe CHAUMET, M. Jean-Pierre DURAND, Mme Nadège LE GALL, Mme. Sylvie LIMOGE, Mme. Nelly MUSCADET, M. Jean-Luc RABANIER, Mme. Béatrice RAPET, M. Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

► Ordre du jour N° 2

PERSONNEL – COMMUNE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE 11 POSTES VACANTS ET CREATION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE CATEGORIE C

Dans un premier temps, Madame le Maire rappelle que la commune est dans l'obligation de tenir à jour un tableau des effectifs avec les différents grades des agents de la commune.

Ce tableau a fait l'objet d'une vérification et il s'est avéré que 11 postes étaient vacants. Dans ce cas, la commune envoie une saisine auprès du Comité Social Territorial du CDG 17 pour demander son avis sur la suppression des postes.

Le Comité Social Territorial du CDG 17 a émis un avis favorable en date 03 février 2026. Dans un second temps, Madame le Maire précise que sur le tableau des effectifs, il faudrait créer un poste d'Adjoint technique de catégorie C à temps complet contractuel pour pouvoir recruter un agent.

Il est demandé au Conseil municipal de suivre l'avis du Comité Social Territorial du CDG 17 et de supprimer les 11 postes vacants au 1^{er} mars 2026 et de valider la création d'un poste Adjoint technique de catégorie C à temps complet au 1^{er} mars 2026.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la suppression des 11 postes vacants sur le tableau des effectifs auprès 1^{er} mars 2026
- **APPROUVE** la création d'un poste d'Adjoint technique de catégorie C à temps complet au 1^{er} mars 2026

Ont Voté : Mme. Sylvie MERCIER, M. Christian AUDEBAUD, M. Jean-Pierre BRUNET, M. Jean-Christophe CHAUMET, M. Jean-Pierre DURAND, Mme Nadège LE GALL, Mme. Sylvie LIMOGE, Mme. Nelly MUSCADET, M. Jean-Luc RABANIER, Mme. Béatrice RAPET, M. Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

► Ordre du jour N° 3

PERSONNEL – DELIBERATION PORTANT LA CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE CATEGORIE C POUVANT ÊTRE POURVU PAR UN CONTRACTUEL.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que suite au départ en retraite d'un agent et précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent :

- **D'adjoint technique territorial à temps complet**
- Relevant de la catégorie hiérarchique C.
- Au grade des Adjoints techniques territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique : des Adjoints techniques territoriaux échelle indiciaire C1

Madame le Maire précise que l'agent sera recruté pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments publics.

Il est demandé au Conseil municipal :

- De valider la création à compter du 1^{er} mai 2026 d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie C, à temps complet pour assurer les missions d'entretien des espaces verts, des petits travaux dans les bâtiments publics et d'une expérience professionnelle dans un poste similaire avec une expérience dans la conduite des tracteurs et broyeurs.
- De préciser que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de **1 an** dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du CGFP précité compte tenu **de la carence de poste par un fonctionnaire**
- De préciser que la durée des contrats successifs ne pourra excéder **un total de 3 années**. À l'issue de cette période, le contrat ne pourra être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée (voir article L332-9 du code général de la fonction publique).
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade des Adjoints techniques territoriaux *échelle indiciaire C1 sur l'indice brut 371 de la grille indiciaire des Adjoints techniques territoriaux* et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération du 18/12/2025.
- De préciser que le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19

décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

- De préciser qu'en fonction du profil retenu, nous pourrions être amenés à ouvrir un nouveau grade sur ce poste
- D'approuver que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2026.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la création à compter du 1^{er} mai 2026 d'un emploi permanent d'adjoint technique, relevant de la catégorie C, à temps complet à temps complet pour assurer les missions d'entretien des espaces verts, des petits travaux dans les bâtiments publics et justifiant d'une expérience professionnelle dans un poste similaire avec une expérience dans la conduite des tracteurs et broyeurs.
- **PRECISE** cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de **1 an** dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du CGFP précité compte tenu **de la carence de poste par un fonctionnaire**
- **PRECISE** que la durée des contrats successifs ne pourra excéder **un total de 3 années**. À l'issue de cette période, le contrat ne pourra être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée (voir article L332-9 du code général de la fonction publique).
- **PRECISE** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade des Adjoints techniques territoriaux *échelle indiciaire C1 sur l'indice brut 371 de la grille indiciaire des Adjoints techniques territoriaux* et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération du 18/12/2025.
- **PRECISE** que le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.
- **PRECISE** qu'en fonction du profil retenu, nous pourrions être amenés à ouvrir un nouveau grade sur ce poste
- **APPROUVE** que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2026.

Ont voté : Mme. Sylvie MERCIER, M. Christian AUDEBAUD, M. Jean-Pierre BRUNET, M. Jean-Christophe CHAUMET, M. Jean-Pierre DURAND, Mme Nadège LE GALL, Mme. Sylvie LIMOGES, Mme. Nelly MUSCADET, M. Jean-Luc RABANIER, Mme. Béatrice RAPET, M. Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

► Ordre du jour N° 4

AFFAIRES GENERALES – DELIBERATION AUTORISANT LA MANIFESTATION A TITRE GRACIEUX DU « CHAMPIONNAT NATIONAL AIR DE LASER RUN » SUR LE SITE DES ARENES DE THENAC – LE 5 MAI 2026.

Madame le Maire explique que la base aérienne de Thénac a demandé par courrier à la commune la possibilité d'utiliser le site des Arènes de Thénac pour l'organisation d'une manifestation sportive nationale « championnat d'Air de Laser Run » qui regroupe environ 180 militaires de toute la France pour participer à une course et des tirs au laser.

Après avoir rencontré l'un des organisateurs qui a précisé qu'il n'y aurait pas de véhicules sur le site, un groupe électrogène sera installé pour alimenter les cibles du tirs laser par les organisateurs et qu'ils baliseront le site.

Cette manifestation sera filmée et les organisateurs s'engagent à nous faire parvenir une vidéo qui pourra servir à promouvoir le site des Arènes et à faire la promotion du site sur leurs réseaux.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de valider le prêt à titre gracieux du site des Arènes pour la date du 5 mai 2026 et demande l'autorisation au Conseil municipal de signer la convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le prêt à titre gracieux du site des Arènes à la base aérienne de Thénac pour l'organisation du championnat « Air de laser Run », le 5 mai 2026 toute la journée.
- **AUTORISE** le Maire de signer la convention

Ont voté : Mme. Sylvie MERCIER, M. Christian AUDEBAUD, M. Jean-Pierre BRUNET, M. Jean-Christophe CHAUMET, M. Jean-Pierre DURAND, Mme Nadège LE GALL, Mme. Sylvie LIMOGES, Mme. Nelly MUSCADET, M. Jean-Luc RABANIER, Mme. Béatrice RAPET, M. Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

► Ordre du jour N° 5

AFFAIRES GENERALES – CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU RESAH – SAINTES GRANDES RIVES L'AGGLO.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Saintes Grandes Rives l'Agglo a adhéré à la centrale d'achat RESAH et peut en faire bénéficier les communes adhérentes, une

opportunité pour optimiser leurs ressources grâce à des économies d'échelle et l'accès à des tarifs plus compétitifs.

Depuis 2021, la centrale d'achat du RESAH est un groupement d'intérêt public et labellisé Relations Fournisseurs et Achats Responsables.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'autoriser l'adhésion à la centrale d'achat du RESAH dans le cadre d'un groupement de commandes.
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commande ci-jointe.
- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande et tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'adhésion à la centrale d'achat du RESAH dans le cadre d'un groupement de commandes.
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commande ci-jointe.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande et tous les documents relatifs à cette délibération.

Ont voté : Mme. Sylvie MERCIER, M. Christian AUDEBAUD, M. Jean-Pierre BRUNET, M. Jean-Christophe CHAUMET, M. Jean-Pierre DURAND, Mme Nadège LE GALL, Mme. Sylvie LIMOGES, Mme. Nelly MUSCADET, M. Jean-Luc RABANIER, Mme. Béatrice RAPET, M. Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

► Ordre du jour N° 6

AFFAIRES GENERALES – CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES : SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS FIXES, MOBILES ET INTERNET– SAINTES GRANDES RIVES L'AGGLO.

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'au vu des besoins des communes de l'Agglomération de Saintes, les communes ont décidé de constituer un groupement de commandes.

Afin de bénéficier du marché conclu par la centrale d'achat RESAH dans le cadre des services de télécommunications fixes, mobiles et internet, le présent groupement de commande a formalisé son adhésion à ladite centrale d'achat conformément aux dispositions des articles L.2113-2 et suivants du Code de la Commande Publique.

De ce fait, il convient de signer une convention constitutive de groupement de commandes pour les services de télécommunications fixes, mobiles et internet.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour les services de télécommunications fixes, mobiles et internet.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour les services de télécommunications fixes, mobiles et internet et tous les documents relatifs à la délibération.

Ont voté : Mme. Sylvie MERCIER, M. Christian AUDEBAUD, M. Jean-Pierre BRUNET, M. Jean-Christophe CHAUMET, M. Jean-Pierre DURAND, Mme Nadège LE GALL, Mme. Sylvie LIMOGE, Mme. Nelly MUSCADET, M. Jean-Luc RABANIER, Mme. Béatrice RAPET, M. Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

► Ordre du jour N° 7

AFFAIRES GENERALES – DELIBERATION POUR LA SUPPRESSION DE L'ARTICLE 4 TER DE LA PROPOSITION DE LOI VISANT A RENFORCER LE POUVOIR PREFECTORAL DE DEROGATION.

Madame le Maire rappelle que M. Christian PEYRAT, Président du CODEV était intervenu avant le Conseil municipal du 18 décembre 2025 pour expliquer que dans le cadre de la proposition de loi visant à renforcer le pouvoir préfectoral de dérogation afin d'adapter les normes aux territoires, le Sénat a voté un amendement du Gouvernement – l'article 4 ter – qui autoriserait les préfets à dispenser certaines intercommunalités de plus de 50 000 hab. de créer un Conseil de Développement, sur demande.

Il demandé au Conseil Municipal de se prononcer par délibération pour soutenir la demande de suppression de cette mesure.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de soutenir la demande de suppression de cette mesure et l'amendement visant à supprimer l'article 4ter de la proposition de loi visant à renforcer le pouvoir préfectoral de dérogation lors de l'examen du texte à l'Assemblée nationale.

Ont voté : Mme. Sylvie MERCIER, M. Christian AUDEBAUD, M. Jean-Pierre BRUNET, M. Jean-Christophe CHAUMET, M. Jean-Pierre DURAND, Mme Nadège LE GALL, Mme. Sylvie LIMOGE, Mme. Nelly MUSCADET, M. Jean-Luc RABANIER, Mme. Béatrice RAPET, M. Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

► Ordre du jour N° 8

AFFAIRES GENERALES – DELIBERATION POUR LA MISE A JOUR DES STATUTS DE CHARENTE-MARITIME DEVELOPPEMENT.

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle ne participera pas au vote mais souhaite apporter les informations nécessaires aux modifications des statuts de CHARENTE-MARITIME DEVELOPPEMENT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la modification des statuts de CHARENTE-MARITIME DEVELOPPEMENT

Ont voté : M. Christian AUDEBAUD, M. Jean-Pierre BRUNET, M. Jean-Christophe CHAUMET, M. Jean-Pierre DURAND, Mme Nadège LE GALL, Mme. Sylvie LIMOGE, Mme. Nelly MUSCADET, M. Jean-Luc RABANIER, Mme. Béatrice RAPET, M. Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

► Ordre du jour N° 9

AFFAIRES GENERALES – DELIBERATION RESERVATION DE LA SALLE HELENE NEVEUR A L'ASSOCIATION ALL DANCES POUR UNE MANIFESTATION DE DANSES.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'Association All Dances domiciliée à Saintes souhaite faire une manifestation « Zumba Party » sur la Commune de Thénac pendant un week-end, il souhaite réserver la salle H. Neveur pour un prix moins élevé que ce que propose la délibération des tarifs 2026.

Le Conseil municipal doit se prononcer en faveur d'un prix moins élevé et quel tarif pour un week-end

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la location de la salle H. NEVEUR à l'Association ALL DANCES sous réserve que la salle ne soit pas louée aux dates demandées au tarif « extérieure » soit 600.00€
- **AUTORISE** le Maire à procéder à la signature de la Convention.

Ont voté : Mme. Sylvie MERCIER, M. Christian AUDEBAUD, M. Jean-Pierre BRUNET, M. Jean-Christophe CHAUMET, M. Jean-Pierre DURAND, Mme Nadège LE GALL, Mme. Sylvie LIMOGES, Mme. Nelly MUSCADET, M. Jean-Luc RABANIER, Mme. Béatrice RAPET, M. Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

► Questions et informations diverses

Madame Le Maire informe :

- Place Baron Eugène, la chaussée est déformée par les racines, envoie d'un courrier à tous les habitants du secteur en proposant 3 solutions pouvant être envisagées.
- Madame le Maire informe le Conseil qu'une plaque sera installée sur le mur de l'entrée principale de l'école par Saintes Grandes Rives l'Agglo avec les logos de la commune, le logo de la CDA et Ecole de Thénac.
- Inondations : la commune de Thénac a été touchée par les inondations au village des Arènes, 2 familles impactées, la commune des Gonds est venue mettre en sécurité les 2 maisons en plaçant des madriers en retour, nos agents, avec leur accord, seront détachés sur la commune de Les Gonds pour aider lors de la décrue.
- Espace Méchain : nouvelle proposition d'aménagement en cours afin de rester dans un coût de location raisonné au m². La signature de l'achat du terrain se fera le 24 février 2026.

J.P. Brunet demande quels professionnels seront présents sur cet espace.

Réponse : Médecins, Kiné, Infirmiers, une Psychologue serait également intéressée et le boucher.

- Elections municipales : Madame le Maire rappelle que les dates de fin des mandats pour :

- Les conseillers délégués : le 15 mars à la prononciation des résultats et en l'absence de 2ème tour sinon le 22 Mars dans les mêmes dispositions
- Le Maire et ses adjoints : date du Conseil municipal d'installation du Maire et des Adjoints.
- Départ d'un agent à la retraite, le 1^{er} avril 2026
- Monsieur Rabannier et Mme Muscadet informent le Conseil qu'une réunion a eu lieu au sujet des eaux pluviales (gestion par Saintes Grandes Rives l'Agglo), des plaques d'écoulement se trouvent dans des propriétés privées entre la rue Diderot, les Chais et le lavoir
- ENEDIS : A la Guichardière un câble est dénudé, Enedis a été prévenu depuis quelques semaines mais toujours en attente ; nous allons encore relancer.

La séance est levée à 20h15

Présents au Conseil Municipal du 23 février 2026

NOM	Prénom	Présent	Absent excusé	Absent	Pouvoir
ALLU	Ludovic			X	
AUDEBAUD	Christian	X			
BAYOU	Delphine		X		
BRETHOME	Jean			X	
BRUNET	Jean-Pierre	X			
CHAUMET	Jean-Christophe	X			
DUJARDIN	Joëlle		X		
DURAND	Jean-Pierre	X			
LE GALL	Nadège	X			
LIMOGES	Sylvie	X			
MERCIER	Sylvie	X			
CHARPENTIER	Melissa			X	
MOULINEAU	Ludovic		X		
MUSCADET	Nelly	X			
PAYET	Patrick		X		
PROSPER	Karine		X		
RABANIER	Jean-Luc	X			
RAPET	Béatrice	X			
ROCHERIEU-RODRIGUEZ	Franck	X			

11

5

3

La secrétaire de séance
Béatrice RAPET



Le Maire
Sylvie MERCIER

